



LSC Brussels, 11/03/2021

**Note à l'attention de Mme Pia Ahrenkilde-Hansen**  
**Directrice générale - DG COMM**

**Objet : Crédits sociaux pour le personnel des Représentations**

La réunion du Conseil d'Administration des Services Sociaux du 27 janvier 2021 nous a permis de prendre connaissance de l'utilisation et de l'évolution des budgets des crédits sociaux pour les différents services de la Commission. Il apparaît que la DG COMM est plus que le parent pauvre en la matière puisqu'elle perçoit 0,1% des crédits sociaux de la Commission...

Lors de cette réunion du 27 janvier, le président du CASS, M. Luc Bagur, a présenté le budget global : 36 millions € pour 2019, 33,4 millions € pour 2020, 7 services étant destinataires des lignes budgétaires : OIB (59 %), OIL (20 %), DG HR (14 %), CCR (7 %), DG SANCO (1 %), DG RDT et DG COMM (0,1 %).

Force est de constater que le personnel des Représentations ne bénéficie aucunement du budget dédié aux crèches et garderies, à la restauration, aux activités sociales... dispensées au Siège (Bruxelles et Luxembourg) et dans les centres du JRC.

Le faible montant octroyé aux Représentations, de l'ordre de 60.000 € par an au total, a de plus, été sous-utilisé dans les dernières années, sans que le personnel des représentations n'en soit informé : 33.585 € en 2019, 12.707 € en 2020... La crise sanitaire n'est visiblement pas le seul élément d'explication.

Cette situation ne saurait perdurer et les CLP Bruxelles et CLP France demandent une augmentation substantielle du budget destiné aux crédits sociaux au bénéfice du personnel des Représentations. La répartition actuelle du montant en fonction du nombre de personnel (de l'ordre de 70 €/personne/an) ne permet aucune action d'ampleur et limite les propositions à des actions plutôt d'ordre symbolique, comme par exemple, la fête de Noël pour le personnel et les enfants des représentations.

Or, ce personnel n'a pas accès aux restaurants et cafétéria de la Commission sur place avec des tarifs avantageux. Certes, les représentations disposent d'installations sur place, comme au Siège où les collègues peuvent avoir accès à des kitchenettes. Mais, en général, les Représentations sont situées géographiquement dans les quartiers prestigieux des capitales, là où les restaurants, brasseries et cafés sont les plus chers... Dans certaines capitales comme à Berlin, le personnel peut avoir accès à des infrastructures locales (restaurants de



ministères ou du parlement), mais cela reste une exception. Or si les administrateurs et chefs de représentation bénéficient d'une indemnité de représentation substantielle qui leur permet d'aller au restaurant en invitant des stakeholders, ce n'est vraiment pas le cas pour les agents contractuels et agents locaux.

Le personnel n'a pas non plus accès pour les enfants en bas âge aux crèches et garderies de la Commission et il n'y a pas localement de dispositif pour permettre aux collègues de bénéficier de services similaires avec des tarifs préférentiels, sans évoquer l'absence d'écoles européennes...

Le personnel des Représentations ne peut pas non plus bénéficier des installations sportives et sociales, ni de cercles de loisirs, qui existent au Siège ou dans les centres du JRC... Et il n'y a pas d'actions menées localement pour obtenir des abonnements avantageux dans des infrastructures locales.

Cette situation est fort regrettable et elle induit une profonde inégalité de traitement entre les lieux d'affectation. De plus, cet état de fait affecte le personnel le moins favorisé des représentations, à savoir les agents contractuels et les agents locaux alors que les fonctionnaires administrateurs et chefs de représentation bénéficient quant à eux d'avantages, à savoir notamment de la prime de représentation et de logement (jusqu'à 1600 €/mois) ...

Pourquoi le personnel des représentations ne peut-il bénéficier, par exemple, de sessions sportives sur place pour son bien-être, par exemple ? La Commission insiste pourtant suffisamment sur le well-being dans l'institution. Et même en temps de Covid, les cours peuvent être dispensés en ligne et renforcerait l'esprit de cohésion et d'équipe, même si les collègues télétravaillent.

Autant de réelles raisons pour appeler à une nouvelle vision de la DG COMM en terme d'action sociale et donc de crédits sociaux, comme le demandent le CLP Bruxelles et le CLP France. Aussi, nous vous informons que les deux CLPs, conjointement, vont entamer à cette fin des démarches auprès de la DG HR et de la DG BUDG et nous comptons sur votre soutien.

Georges VLANDAS

Président du CLP Bruxelles

Kristina CIPLINSKAITE

Présidente du CLP France

Blandine PELLISTRANDI

Secrétaire générale du CCP

CC. MM Richard KUEHNEL, Carsten LIETZ, DG COMM

M. Athanasios KATSOGIANNIS, Président du CCP